

Sans mauvaise foi

Sirine kerkoub
Diplôme supérieur d'Arts Appliquées
Mention Design d'Espace
Promotion 2014-2016

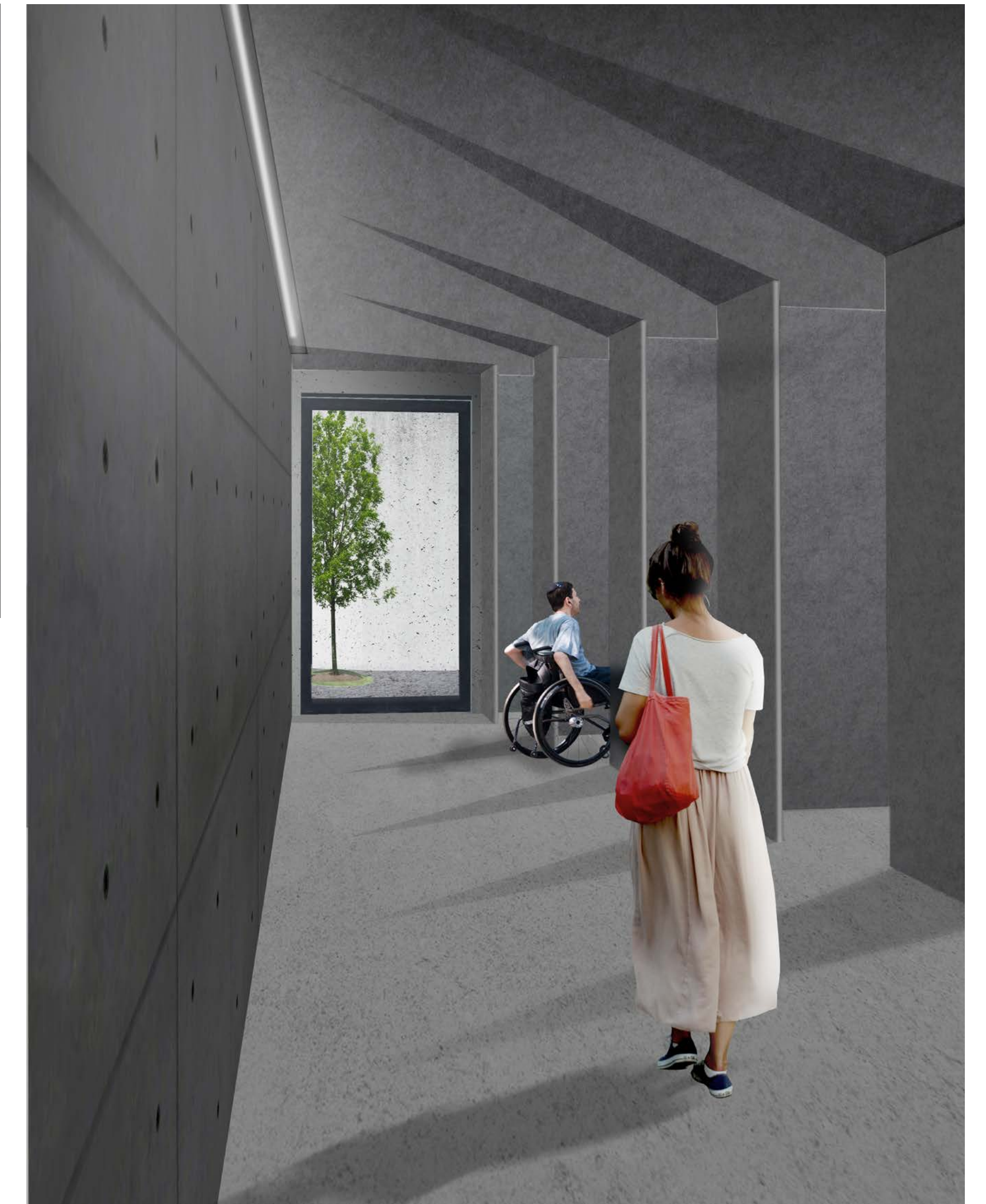


Comment intégrer des espaces spirituels dans un hôpital du service public ?

L'aumônerie est un service mis en place par le service public, celui-ci assure une présence des cultes régie par un statut public. Les hôpitaux sont des lieux de vie où patients comme soignants. C'est pourquoi la loi de 1905 prévoit la mise en place d'aumônerie permettant ainsi aux croyants hospitalisés plusieurs jours dans cet établissement géré par l'État, de pouvoir pratiquer son culte dans de bonnes conditions.

Mon projet s'implante dans l'enceinte de l'Hôpital Avicenne. Un hôpital universitaire qui appartient aux 37 établissements de L'Assistance publique des Hôpitaux de Paris. On le remarque à son architecture Néo-Mauresque imaginée par l'architecte Maurice Mantout

Cette établissement réunit cinq aumôniers : un prêtre catholique, un prêtre orthodoxe, un pasteur protestant, un imam et un rabbin. Cependant, malgré une notoriété due à cette diversité religieuse, elle n'est pas le reflet de son aumônerie. Par conséquent, une infrastructure est nécessaire pour permettre de s'adapter à chaque besoin du



patient. L'établissement ne dispose d'aucun espace de prière ou de rencontre pour les familles, aucun espace de repos, ni de détente. A la vue de ce manque d'équipements et du besoin manifesté par les patients et leurs familles, certaines pratiques deviennent quelque peu anarchistes.

Dans mon projet il s'agit de traiter l'espace spirituel comme un espace complémentaire à sa pratique de prière ou de méditation, dans le contexte hospitalier. Un lieu qui ne se substitue pas aux espaces culturels traditionnels, indépendants.

Cet espace peut être pratiqué pour un temps ponctuel de prière, de méditation ou de silence. Chacun devra avoir la possibilité d'être accueilli dans cet espace quelque soit son identité.

